

République française

Département du Gard

**Commune de Sénéchas**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 30/06/2022

Date de l'affichage : 30/06/2022

Délibération du conseil municipal de la commune de Sénéchas (Gard)

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Meurtin, maire.

Présents : Aubert Jean-Pierre, Cébéliu Françoise, Cravotta Maryse, Delaunay François, Doyelle Didier, Flouret Méjean Julie, Huys Philippe, Joseph Camille, Meurtin René, Vignes Camille.

Excusés : Legendre Romain

Secrétaire de séance élue : Cravotta Maryse

**Objet** : Validation du devis BOYER pour le toit de la salle polyvalente

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BOYER pour la réfection du toit de la salle polyvalente.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de **21 090,00 € HT**, soit **25 308,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide** le devis de l'entreprise BOYER d'un montant de **21 090,00 € HT** pour la réfection du toit de la salle polyvalente.
- **Mandate** M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Sénéchas le 5 juillet 2022.

Pour expédition conforme,

René Meurtin

Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003163-20220705-DEL2022-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Publication : 07/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

